COUX & BIGAROQUE MOUZENS

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNE DE COUX ET BIGAROQUE-MOUZENS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : **19**
En exercice : **19**
Qui ont pris part à la délibération : **14**
Dont pouvoirs : **2**

Date de la convocation : **20/08/2025**
Date d'affichage : **08/09/2025**
N° : CN-DEL-2025-034

L'an deux mil vingt-cinq, le premier septembre, à 19h00, le conseil municipal de la commune de COUX-ET-BIGAROQUE-MOUZENS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Coux et Bigaroque, sous la présidence de M. Jean-Louis CHAZELAS.

Étaient présents : Mme Mady BALAT, M. Yannick BESSE, M. Jean-Pierre CHAUMEL, M. Jean-Louis CHAZELAS, Mme Geneviève DELALANDE, M. Jean-Jacques DEMAISON, Mme Anne-Marie DE WALS, M. Denis FORTUNEL, Mme Edwige GAREL, Mme Stéphanie LAFON, M. Christophe LEGER, M. Jacques MIGNIOT.

Procurations : Mme Claudine MAGNANOU en faveur de Mme Mady BALAT, Mme Elodie TELECHEA en faveur de M. Jacques MIGNIOT.

Secrétaire : Mme Mady BALAT.

OBJET : Décision modificative n°4 - budget principal - virement de crédit

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une facture relative à l'étude de faisabilité de la construction de la boulangerie-pâtisserie de l'ATD24 a été reçue, d'un montant de 2 232,00€.

Le projet ayant été abandonné en début d'année au moment de l'élaboration du budget faute de candidat, le projet a été cependant été relancé au printemps suite à la candidature sérieuse d'un boulanger.

Cependant, aucun crédit n'a été inscrit pour l'opération boulangerie-pâtisserie en dépenses d'investissement au budget 2025.

Ainsi, afin de régler cette facture, il convient d'effectuer un virement de crédits depuis le compte 2313 (opération 17 « terrain le Bru Sud ») vers le compte 2031 (opération 19 « boulangerie »)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES			RECETTES	
	COMPTES		MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : TERRAIN LE BRU SUD			**-2 250,00**		
Constructions	2313(23)	23-01	-2 250,00		
OP : BOULANGERIE			**2 250,00**		
Frais d'études	2031(20)	24-03	2 250,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT			**0,00**		**0,00**

14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Pour copie conforme le 12/09/2025
Le Maire

Le Maire
Jean-Louis CHAZELAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-200059756-20250901-CNDEL2025034-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/09/2025